

Réunion du 2 mai 2016 à 18h30

L'an deux mille seize, le deux mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,
Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud d'ARFEUILLE André FAUTRAT, François MARTINEAU, Jean TILLET

Absents excusés : Madame Sylvie ARDOUIN
Messieurs Hervé PELLETIER et David SEGUIN

Madame Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 26 avril 2016

Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais de la commune de Saint Jean de Blaignac

Le SIVU a demandé aux communes adhérentes de bien vouloir délibérer sur la demande d'adhésion formulée par la commune de Saint de Blaignac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 – modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013, 2 mars 2015 et 3 décembre 2015 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de Libourne,

VU la délibération en date du 12 janvier 2016 par laquelle la commune de Saint Jean de Blaignac sollicite son adhésion au S.I.V.U. du Chenil du Libournais,

VU la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 8 février 2016 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de Saint Jean de Blaignac.

Proposition pour des cours de yoga

Madame le Maire explique à ses collègues qu'une professeure de yoga a pris contact avec la mairie pour proposer des cours de yoga à la salle des fêtes. Etant donné qu'il s'agit d'un

démarrage associatif, Madame le Maire propose la mise à disposition gratuite de la salle pour un essai, qui pourrait aller du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016. Si cette activité rencontrait du succès, un forfait annuel tel que précédemment demandé à la zumba, pourrait alors être demandé. Le conseil municipal, après discussions, accepte cette proposition.

Aménagement des espaces verts

Suite à l'évocation d'un chantier participatif lors de la réunion de travail concernant les pesticides aux abords de l'école, Madame le Maire propose à ses collègues d'étendre ce principe (chantier participatif) à l'aménagement des espaces verts autour de la salle des fêtes et du restaurant. En effet, le budget de la commune ne peut prévoir de travaux paysagers importants en 2016. L'ensemble du conseil municipal, bien que favorable à ce travail bénévole, reste conscient de l'ampleur du chantier, notamment la préparation du sol. Après discussions, des devis vont préalablement être demandés auprès d'organismes tels que la Régie territoriale ou Isle et Dronne. Ainsi il sera plus aisé d'estimer ce qui peut être pris en charge ou non par la municipalité. Les discussions se poursuivront lors de prochaines séances.

Personnel communal

Madame le Maire informe ses collègues que des changements positifs de comportement de la part de l'agent technique ont pu être observés depuis le début de l'année. Une prolongation de contrat pourrait alors être envisagée au mois de septembre 2016.

Madame le Maire les avise également de la visite de première évaluation de la Mission Locale le 28 avril dernier, concernant l'agent polyvalent nouvellement recruté en contrat emploi d'avenir. Compte tenu d'un mécontentement global (prise de poste laborieuse, consignes pas toujours respectées, utilisation fréquente du portable pendant les heures de travail), des rappels à l'ordre ont été faits à l'issue de cette réunion, tenant lieu d'avertissement. Il a donc été décidé avec la mission locale que dans le cas où aucun changement ne serait observé, le contrat serait rompu de plein droit et sans préavis.

Cérémonie du 8 mai

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle ne pourra pas célébrer la cérémonie du 8 mai cette année et a demandé à son premier adjoint, Monsieur Martineau, de bien vouloir la suppléer ; ce qu'il a accepté.

Jumelage avec Saillans (Drôme)

Monsieur Hervé PELLETIER, en charge des festivités et notamment du jumelage avec Saillans (Drôme), étant absent, cette question est reportée à une séance ultérieure.

Questions diverses

- Groupe de travail « pesticides »
Conformément aux discussions précédentes et aux volontés de certains élus d'approfondir la question des utilisations de pesticides sur le territoire et notamment aux abords de l'école, et ainsi réussir à concilier travaux agricoles et protection de la santé humaine, la création d'une commission est décidée. Parmi les élus présents, souhaitent faire partie de cette commission : Madame Stéphanie Charlier, Messieurs

Arnaud d'Arfeuille et François Martineau. Madame Sylvie Ardouin et Monsieur Hervé Pelletier ayant préalablement manifesté leur intérêt quant à ces questions, feront également partie de cette commission.

- Repas des conseillers au Saillans
Le repas de fin d'année que souhaitaient faire l'ensemble des conseillers municipaux aura finalement lieu le 3 juin au Saillans.
- Monsieur François Martineau informe ses collègues que les grilles autour de la mairie et de l'école sont en train d'être repeintes. Il demande l'autorisation de supprimer les barres de protection qui recouvrent les pointes puisque les nettoyer et les poncer correctement s'avère impossible. Les pointes mises à nu seraient alors coupées. Après discussion, l'ensemble du conseil, à l'exception de Monsieur Jean Tillet, accède à la demande de Monsieur Martineau.
- Termites
Dans un souci d'économie budgétaire, Madame le Maire souhaite recueillir l'avis de ses collègues concernant l'éventuelle résiliation du contrat de lutte contre les termites que la municipalité avait souscrit en 2006, pour l'église et l'immeuble « la Cure ». Monsieur Martineau est favorable à l'arrêt du contrat mais conseille vivement de conserver celui de l'église. Après discussions, l'ensemble du conseil est favorable à une résiliation partielle.